



INFORMATION A LA POPULATION DE SAUSHEIM

PROJET DE GEOTHERMIE ET DE RECHERCHE DE LITHIUM

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUSHEIM

A LA SOLLICITATION DES SERVICES DE L'ETAT

SOLLICITATION DES SERVICE DE L'ETAT.

Par courrier du 12 septembre 2023 réceptionné en Mairie de Sausheim le 22 septembre 2023, les services de l'Etat demandent au conseil municipal de donner un **avis** sur un permis déposé par la société **Vulcan Energie France** qui sollicite un Permis Exclusif de Recherche (PER) de gites géothermiques sur lequel se greffe en perspective la recherche de mines de lithium. Le périmètre de recherche couvre une surface de 480 km² incluant 42 communes du territoire dont le ban communal de Sausheim.

UN PROJET D'ENVERGURE, GEOTHERMIE ET LITHIUM.

Ce permis constitue la première phase d'un projet d'envergure couvrant deux opérations distinctes mais qui s'imbriquent l'une dans l'autre.

La première opération consiste à rechercher l'énergie géothermique dans les profondeurs du sous-sol.

Qu'est-ce que la géothermie ? La géothermie, ou chaleur de la Terre, représente un immense potentiel énergétique. Au fur et à mesure que l'on s'enfonce dans la croûte terrestre, la température augmente en moyenne de 30 degrés par kilomètre. La roche, et l'eau qui s'y trouvent, peut ainsi atteindre plus de 100 degrés à 3 000 mètres de profondeur. La géothermie consiste à exploiter cette énergie renouvelable sous forme de chaleur ou pour produire de l'électricité.

L'exploitation géothermique qui concerne notre avis, devrait profiter à l'usine **Stellantis (Peugeot) de Sausheim**. Elle contribuerait à la décarbonation des process de production. L'objectif est de gagner en compétitivité par rapport à la concurrence nationale et internationale pour entamer le tournant de la fabrication des véhicules tout électriques avant 2030.

La deuxième opération consiste à profiter des forages de géothermie pour rechercher du lithium dans les profondeurs du sous-sol de notre territoire.

Qu'est-ce que le lithium ? Le lithium est un métal mou se trouvant dans les saumures et qui est utilisé pour la fabrication, entre autres, des piles et batteries rechargeables.

L'exploitation du lithium profiterait à la société **Vulcan** qui procéderait à sa revente aux entreprises intéressées par ce métal précieux.

Les forages permettant la production de la géothermie et la récupération du lithium peuvent atteindre des profondeurs de 1250 mètres à 5000 mètres de profondeur.

DES PROJETS EN ALSACE DU NORD ET EN SUISSE.

De tels projets ont déjà eu lieu en Alsace du Nord et dans les régions proches, notamment en Suisse. Certains n'ont pas laissé de bons souvenirs.

La plupart ont été arrêtés pour cause de nuisances dues à des mini secousses sismiques souvent non perceptibles mais ayant eu un impact sur plusieurs bâtisses, notamment des fissures.

LA TECHNIQUE DE RECHERCHE GEOLOGIQUE.

La localisation du gisement géothermique, objet de l'avis sollicité, se réalise à l'aide d'une multitude de techniques dont la pose de capteurs sur les sols et le passage de camions vibreurs.

Le camion vibreur circule dans les rues et provoque des vibrations répétées équivalentes à celles d'un marteau piqueur, l'espace de 10 à 20 secondes avant de se déplacer. L'enregistrement des données résultant du passage du camion vibreur permet d'obtenir des renseignements sur le potentiel géologique du terrain.

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE.

L'avis sollicité par les services de l'Etat auprès des communes doit être formulé dans un délai d'un mois. Les documents permettant de prendre connaissance du projet sont constitués de 1800 pages de données techniques rédigées par des scientifiques et autres ingénieurs.

Une consultation du public initié par l'Etat (Ministère de la transition énergétique) est prévue, mais aucune indication (procédure, temporalité, communication) nous a été fournie.

En tout état de cause la décision de faire les recherches géothermiques, de même que d'entreprendre les forages est réservée exclusivement à l'Etat.

Il m'est apparu important de vous communiquer les éléments en ma possession avec l'avis complet du conseil municipal sur cette première phase dite d'exclusivité de recherche.

PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE DE GITES GEOTHERMIQUES DIT « KACHELHOFFA »

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUSHEIM

Le permis de recherche de gisement de géothermie constitue un préalable à un projet d'envergure sur le lequel se greffera des forages de grande profondeur. Il s'agit certes, d'un projet comprenant des enjeux importants qui auront des impacts économiques, environnementaux, énergétiques et écologiques sur tout le territoire, mais pour autant, au-delà des enjeux, de par les expériences récentes en Alsace du Nord et en Suisse, ce projet est de nature à inquiéter légitimement et fortement la population.

Le conseil municipal de Sausheim note :

1. L'attribution du Permis Exclusif de Recherche de géothermie (PERG) échappe totalement à la maîtrise de la commune. C'est l'Etat qui décide. Le PERG est accompagné par une demande de Permis Exclusif de Recherche de Lithium (PERL) sur lequel il n'est pas demandé d'avis.
2. Le délai contraint, un mois, pour émettre un avis sur le PERG, accompagné de documents de plus de 1800 pages d'explications scientifiques inaccessibles pour un public non averti, ne permet pas une lecture compréhensible, objective et raisonnée du projet.
3. Comment les élus de proximités que sont les conseillers municipaux peuvent envisager d'adhérer à un projet d'une telle ampleur avec des enjeux si importants, alors que la population ignore tout de ce qui les attends et est dans l'impossibilité d'obtenir sérieusement des réponses aux questions qu'elle est en droit de se poser. On est dans la précipitation.
L'ampleur et les enjeux du projet de géothermie, incluant l'extraction de lithium, auraient mérité une approche démocratique permettant de mettre en place des réunions publiques suivies par l'organisation d'une consultation citoyenne ouverte à toute personne en âge de voter favorablement ou non, pour le projet. Cette expression citoyenne aurait pu servir de base à l'avis du conseil municipal. Cette démarche fait grandement défaut, nous le déplorons.
4. Les expériences les plus récentes, à Genève notamment, démontrent que le passage des camions vibreurs utilisés pour entreprendre les recherches ont été responsables de fissures apparues sur les habitations. (Source quotidien RTS du lundi 25 septembre 2023).
5. Il apparaît clairement que le risque zéro n'existe pas, or à aucun moment les documents de la société VULCAN, liés à la demande d'avis, laissent apparaître un engagement de dédommagement de la population par rapport à de tels risques, ni de provisions mises en place par des assurances en prévision de la survenance d'incidents pouvant affecter le bâti.

6. Les élus du territoire ne peuvent occulter la situation du sous-sol de notre proche territoire où l'Etat a décidé d'enfouir définitivement 40 000 tonnes de déchets toxiques, malgré la menace existante sur l'intégrité de la plus grande nappe phréatique d'Europe en cas de séisme.

A l'ensemble des remarques ci-dessus, se rajoute les risques mentionnés dans le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui sont à prendre en considération, et qui pourraient survenir dans le périmètre à savoir pour Sausheim l'ensemble de la commune :

1) Inondations : La commune de Sausheim est traversée par le cours d'eau de l'Ill. La commune est soumise à un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)

2) Risque mouvement de terrain :

Le PLUI prévoit que pour les terrains en pente, une consultation préalable de spécialistes en géologie doit être réalisée.

Le phénomène de retrait et gonflement des argiles est un cas particulier des mouvements de terrain. Le phénomène de retrait-gonflement des argiles engendre chaque année des dégâts considérables dont la grande majorité des sinistres concernent des maisons individuelles.

La commune de Sausheim est classée en zone aléa moyen pour le retrait-gonflement argiles.

3) Le risque radon : La commune de Sausheim est classée en catégorie 1 (commune localisée sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium les plus faibles).

4) Risque Séisme : Sausheim est classée en zone 3 de sismicité (sismicité modéré)

5) Le risque transport de matières dangereuses.

La commune de Sausheim est soumise au risque transport de matières dangereuses par :

- Voie routière (A36, D39) ;
- Voie ferroviaire (Plan Particulier d'Intervention pour la Gare de triage de Mulhouse Nord) ;
- Voie navigable canalisation (gaz).

6) Le risque industriel : La commune de Sausheim est concernée par le rayon du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la Gare de triage de Mulhouse Nord, considérée comme un site sensible compte tenu du transit important des wagons contenant des produits dangereux.

7) Le risque rupture de barrage : Sausheim se situe dans l'aval du barrage de Michelbach par les berges de l'Ill qui sont endiguées jusqu'à hauteur de la commune (24 kilomètres en aval du barrage).

<p>En conséquence, à la vue des éléments exprimés ci-dessus, le conseil municipal dans sa séance du 16 octobre 2023, se prononce à l'unanimité contre la demande de permis de recherche de gîtes géothermiques dit « Kachelhoffa » sur son territoire.</p>

Sausheim, le 16 octobre 2023